

Comité de Quartier Seine – 4 octobre 2018

Réunion animée par

- Monsieur le Maire, Michel PERRIMOND.

- Monsieur Robin REDA, Député de l'Essonne et Conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité

Début 20H07 – Fin 22H30

1/ Le fonctionnement des comités de quartiers

Robin REDA présente les représentants d'habitants des comités de quartiers. (Viviane THOUÉILLE en tant que Présidente de l'APAQS, Valérie BARSAGOL, Didier CLERMONTÉ, Vincent GRANSAC, Alexandre KEHIL, Françoise LEFIEVRE, Françoise NICOLI) et précise leurs missions. Les représentants d'habitants des comités de quartier se réunissent en réunion plénière (les trois quartiers) ou en petits groupes (leur quartier) pour préparer les comités de quartiers. Leurs travaux préparatoires permettent de lancer des alertes sur certains sujets qu'ils souhaitent voir évoqués en comité de quartier, mais aussi pour travailler à des propositions de fond pour améliorer la vie du quartier.

Quel lien entre les membres actifs des comités de quartier et les représentants des habitants ?

M. le Maire indique que les **représentants des comités de quartier** feront l'objet d'une présentation dans un article du magazine de la Ville. Ce sont des correspondants auxquels les élus se réfèrent pour choisir les thématiques abordées en comité de quartier. Les représentants des comités de quartiers sont les relais des habitants et notamment des membres actifs des comités de quartiers.

Les membres actifs sont tous les habitants qui ont manifesté leur intérêt pour les travaux des comités de quartiers et qui souhaitent y venir régulièrement. La Ville a pour objectif de les identifier afin de cibler les convocations aux comités par mail ou par voie postale, afin de ne plus convoquer par courrier distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

2/Le Stationnement

M. le Maire revient sur la réforme du stationnement en cours sur la commune.

Certaines évolutions dans la politique du stationnement appellent des éléments correctifs. C'est pourquoi une évaluation sera faite au cours de ce dernier trimestre 2018, afin que les nouvelles règles de stationnement soient parfaitement effectives au 1^{er} Janvier 2019.

Pour obtenir tous les renseignements sur les nouvelles règles de stationnement : consulter du magazine Juvisy-Grand Paris du mois d'octobre 2018, qui comporte un dossier dédié à cette thématique : <http://juvisy.fr/images/publications/2018/Mag-octobre-2018-WEB.pdf>

Dysfonctionnements concernant la distribution du courrier

Michel PERRIMOND et Robin REDA ont reçu récemment la Direction de La Poste de Juvisy. Celle-ci a indiqué avoir des difficultés de recrutement du fait des nouveaux emplois du temps et conditions de travail des facteurs.

De son côté, M. le Député Robin REDA a saisi les directions départementales et régionales du Groupe La Poste pour avoir des garanties sur un retour prochain à la normale. M. le Maire ajoute qu'un appel sur les réseaux sociaux a été fait pour avoir un retour précis des rues sur lesquelles il y a des dysfonctionnements récurrents dans la distribution du courrier. Il est possible d'adresser un mail à lemaire@mairie-juvisy.fr pour ces problèmes. Une cartographie des secteurs à problèmes sera communiquée à la Direction de la Poste.

La santé

Au sujet d'une future Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur le plateau : la municipalité est très attentive à l'offre de soin sur le territoire. La MSP du quartier centre-ville fonctionne bien et rend attractif ce modèle médical. Après l'aboutissement de cette MSP en centre-ville, l'objectif est d'avoir également une maison de santé sur le quartier Plateau. L'ancienne annexe de La Poste doit effectivement accueillir cette Maison de santé annexe. La Municipalité travaille actuellement avec des praticiens pour faire aboutir ce projet. Dès qu'une équipe complète de praticiens sera formée, l'aménagement des locaux pourra débuter.

Robin Reda rappelle l'importance du maintien d'un hôpital de proximité à Juvisy, notamment pour la prise en charge des urgences (30.000 / an). M. Le Maire se félicite de la mobilisation des élus et des juvisiens à l'automne 2017 pour le maintien d'une structure de soins d'urgences. A la suite de cette mobilisation l'Agence régionale de Santé a accepté d'étudier le maintien d'un hôpital ambulatoire sur la commune, notamment pour la prise en charge des urgences.

Sécurité

1/Que peut faire la Ville face aux agressions dans la gare, près du collège et pour éviter les agressions ?

M. le Maire partage ce constat et rappelle les compétences de la Ville en matière de sécurité, il explique que des actions sont mises en place par la Police municipale en coopération police nationale et la Police ferroviaire (SUGE) à l'intérieur de la Gare. La SUGE est désormais basée, avec l'ensemble de ses effectifs, à l'intérieur de la gare de Juvisy. Par ailleurs, M. le Maire rappelle qu'une cellule de veille réunit tous les mois l'ensemble des forces de police, pour définir des actions communes, notamment dans les quartiers sensibles. Il ajoute qu'une association de prévention, l'association « Émergence », intervient à Juvisy depuis le début de l'année 2018, en complément de ces actions. Concernant la vidéo-protection, Monsieur le Maire indique qu'une première phase de déploiement de caméras avait permis en 2014, sous l'impulsion de Monsieur Robin REDA alors Président de la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne, l'installation de 25 caméras, réparties sur l'ensemble des grands axes

de la commune. Une seconde phase de 28 nouvelles caméras devait être déployée. Une de ces caméras doit être installée devant le Collège Ferdinand Buisson.

Cependant, en 2016, le périmètre de l'agglomération (EPT Grand-Orly Seine Bièvre) ayant été élargi et sa majorité modifiée, cette nouvelle phase a été bloquée. Messieurs le Maire et le Député se sont engagés à interpeller, à nouveau, le Président de la nouvelle agglomération.

Le commissariat de Police nationale de Juvisy prévoit la mise en place d'une police de sécurité du quotidien, dont les secteurs d'intervention seront notamment les rues proches de la gare. Enfin, M. le Maire évoque l'arrivée de la nouvelle procureure d'Evry qui est soucieuse de travailler avec les élus.

Questions diverses

1/ Le passage des piétons sous la Gare

Pourquoi les non-Juvisiens ne peuvent-ils pas emprunter les tunnels de gare pour traverser la ville ?

M. le Maire indique que les contremarques de passage sont attribuées par la SNCF et sont destinées uniquement aux Juvisiens.

2/ Quels sont les résultats du radar installé sur le Quai Gambetta ?

M. le Maire précise que ce n'est ni un radar pédagogique ni un radar de vitesse automobile. Il s'agit d'un dispositif de caméra qui repère les plaques minéralogiques des poids lourds, qui n'ont jamais eu le droit d'emprunter le Quai Gambetta. Ce sont 296 procès-verbaux à 135€ qui ont été dressés depuis son installation.

L'objectif d'atténuer la circulation des camions sur le quai Gambetta semble atteint puisque ceux-ci empruntent désormais d'autres itinéraires.

Un habitant fait remarquer que, si ce radar a eu des effets positifs sur le quai Gambetta, il semble avoir augmenté la circulation sur la rue Monttessuy. C'est pourquoi, Monsieur le Maire annonce qu'une nouvelle caméra de vidéo-verbalisation sera installée dans la rue Monttessuy afin lutter contre les comportements dangereux. Enfin, ne attention particulière de la Police municipale est portée aux infractions au Code de la route sur cet axe.

3/ Pourquoi l'ensemble de la rue Monttessuy n'est-il pas limité à 30 km/h ?

Monsieur le Maire indique qu'une telle proposition doit être étudiée en lien avec le Département (route départementale). Il souhaite que les habitants soient consultés sur le sujet et rappelle que ce type de décision a des impacts sur la fluidité de la circulation et donc sur toutes les rues du quartier.

4/ Propreté

Des déchets sont régulièrement déposés le vendredi sur les trottoirs et près des bornes d'apport volontaire, notamment rues Danton et Germaine Tillion : peut-on envisager que ces personnes soient verbalisées ?

M. le Maire indique que ce phénomène est connu des services municipaux : une patrouille circule dans la ville tous les jours pour retirer ces dépôts. Il indique que la verbalisation est compliquée car il faut prendre les personnes sur le fait. Pour autant, M. le Maire s'engage à mener une action auprès des bailleurs et des syndicats et demande aux habitants de se mobiliser pour soutenir les actions de la Ville.

Madame Falguières précise que ce sont 435 dépôts sauvages (18 tonnes) qui ont été retirés par les services de la Ville et de l'agglomération au mois de septembre.

Madame Falguières rappelle que le numéro de téléphone du service d'enlèvement des encombrants de l'agglomération est indiqué sur le calendrier des collectes des ordures ménagères. Les habitants qui souhaitent faire retirer des encombrants peuvent le contacter : un rendez-vous est fixé ainsi avec un numéro de retrait. Le service passe ensuite le retirer à la date et à l'heure convenu. Elle précise que les agents de ce service indiqueront aux habitants ce qui ne pourra être retiré qu'ils pourront aller les déposer à la déchèterie d'Athis-Mons ou de Morangis. Madame Falguière ajoute qu'une recyclerie située sur le quai de l'industrie récupère les vieux meubles et objets et les restaure pour les revendre.

Monsieur le Maire propose que soit rappelé cette procédure dans le prochain magazine de la Ville et par ailleurs d'adresser un courrier aux riverains des rues où les dépôts sont les plus nombreux.

5/ Que peut-on faire contre les nuisances sonores liées à la mise en place des bus de substitution due aux travaux de modernisation du RER ?

Suite aux demandes de M. le Maire concernant les stationnements des bus moteurs allumés, il a été constaté une amélioration. Néanmoins, le phénomène persiste. C'est pourquoi, M. le Maire invite tous les riverains qui subissent ces nuisances à être présents à la réunion annuelle avec la SNCF concernant les travaux de la gare, le 8 novembre 2018. Cette réunion sera l'occasion d'obtenir des réponses à ces questions.

6/ Rue de Draveil

L'immeuble dont la construction est interrompue depuis des années à cause d'une entreprise défaillante, verra sa construction bientôt reprise. Un nouveau permis de construire doit être déposé début 2019. Par ailleurs, la rue de Draveil fera l'objet d'une attention particulière sur l'éclairage public et la propreté.

7/ Rue Danton

Des problèmes de stationnements anarchiques et de longue durée sont évoqués dans la rue Danton.

Il est indiqué qu'un plan de circulation va être revu au printemps 2019, du fait des travaux du Grand Pôle Intermodal de Juvisy (reconfiguration de la gare routière Seine) de la modernisation des voies. Les places de stationnement qui génèrent des nuisances seront retirées.

8/ Déploiement de la fibre optique

Quelques habitants demandent des informations sur l'état du déploiement de la fibre optique à leur domicile. M. le Maire recueille les adresses concernées et rappelle que, depuis plusieurs mois, son cabinet se charge de relayer les demandes concernant la fibre optique à l'entreprise SFR. Aussi, il est toujours possible d'adresser à ce sujet un mail à lemaire@mairie-juvisy.fr.

9/ Travaux de la Maison Argeliès

Une habitante demande quels sont les travaux prévus ainsi que la date de réouverture. Ces travaux consistent notamment à reprendre les planchers, les peintures, de procéder au remplacement des vitrages pour le confort thermique et l'isolation sonore, de faire des travaux sur la couverture et une recherche d'humidité dans la cave. Pour procéder à ces travaux, le bâtiment restera fermé, au minimum, jusqu'en septembre 2019.

10/ Sécurisation des cyclistes sur le pont de Draveil

Sécurisation des cyclistes et des piétons

Le Maire va participer à une réunion de travail du département au mois d'octobre sur la place du vélo en ville.

M. le maire rappelle que les liaisons douces sont une solution d'avenir pour assurer l'arrivée sécurisée des cyclistes à la gare. Une motion a été votée en Conseil municipal et portée à la connaissance de François Durovray, Président du Conseil départemental. Ce dernier a récemment écrit au Maire pour lui faire savoir qu'une solution pérenne est à l'étude (passerelle ou encorbellement du pont)

Il n'y a pas de volonté, ni des Maires de Draveil et de Juvisy, ni du Département, de supprimer une voie de circulation automobile sur le pont de Draveil.

11/ Centre de loisirs et effectifs scolaires

Qu'est-il prévu concernant l'augmentation des effectifs scolaires ?

Compte tenu de l'évolution démographique, la construction d'un collège supplémentaire sur le secteur Juvisy-Viry-Savigny a été annoncée par le Département de l'Essonne, qui a la charge de la construction et de l'entretien des collèges. Sur le Plateau, les écoles permettent d'accueillir tous les élèves jusqu'en 2022. Des extensions des groupes scolaires existants et d'une école supplémentaire sont à l'étude. Les résultats de cette étude seront présentés à l'occasion d'une réunion publique avec les parents d'élèves.

12/ Rumeur d'un projet immobilier rue Monttessuy

Le Maire rectifie en précisant qu'il n'y a pas de permis de construire déposé rue Monttessuy actuellement. En cas de projet immobilier avéré à l'avenir (zone constructible), une concertation avec les riverains sera systématiquement organisée pour prévoir son insertion (parkings, circulations, architecture etc.)

13/ Commercialisation des locaux vacants de la ZAC

La Ville n'a aucune nouvelle de l'entreprise chargée de commercialiser les locaux de la ZAC. Le Maire ne s'interdit pas d'imaginer l'implantation de services au public (accueil petite enfance) dans ces locaux.

14/ Poursuite des travaux du quai Gambetta sur le quai Jean-Pierre TIMBAUD

Cet aménagement sera-t-il poursuivi du Quai Timbaud jusqu'au quai de l'industrie ? M. le Maire indique que cet objectif est prévu mais que le financement est extrêmement contraint pour les travaux de voirie 2018/2019.

15/ ZAC des Bords de Seine côté Athis-Mons

En 2014, la nouvelle municipalité d'Athis-Mons suite à son engagement de campagne a voulu revoir le programme de ZAC côté Athis pour en réduire la densité et revoir l'implantation des voiries. A ces études complémentaires s'est ajoutée une mise en demeure du Préfet de l'Essonne au titre du risque d'inondation et suite à une trop forte densité de constructions livrées côté Juvisy. Toutefois, la ZAC Juvisy et la ZAC Athis-Mons sont complémentaires: la vente des logements a permis de financer l'école Tomi Ungerer et doit permettre de financer le nouveau parc paysager en front de Seine. L'aménageur Essonne Aménagement qui intervient pour le compte de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et de la ville n'a pas prévu de commencer les travaux d'aménagement tant que les derniers permis de construire ne sont pas finalisés et les logements vendus.

La réalisation et livraison du nouveau parc des bords de Seine sont donc fonction de la livraison des logements de la ZAC d'Athis-Mons.

16/ Animations de Noël

Enfin, M. le Maire annonce qu'un effort particulier sera fait en terme d'animations sur le quartier pendant la période des fêtes de Noël.